

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2008**

**compte rendu**

**TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal décide de procéder à l'isolation des bâtiments locatifs pour limiter les frais de chauffage des locataires de la commune.

**TRAVAUX ROUTE DE BEURRE**

Les travaux de renforcement des bas côtés, de débarras et remise en état des fossés de la route de Beurre ont été effectués pour un montant de 4 540,90 € T.T.C.

**PASSAGES PIETONS**

Du fait des différents travaux de voirie les passages piétons sont à refaire. Le Conseil Municipal accepte le devis du Parc de l'Équipement d'un montant de 928,40 € T.T.C.

**CHAUFFE EAU ECOLE MATERNELLE**

Le conseil municipal accepte le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle pour un montant de 504,29 € T.T.C.

**FESTIVAL ENERGIES RENOUVELABLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Il aura lieu à La Lucerne d'Outremer le samedi 20 septembre 2008 de 10h à 19h.

**RESIDENCE DE TOURISME**

Par délibération le conseil municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente avec clauses suspensives avec la SCI qui sera maître d'ouvrage du projet, une fois que cette dernière aura réalisé l'étude de faisabilité.

**RAPPORT DE LA DIRECTION DEPARTEMENT DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET SUR L'EAU**

Le conseil municipal approuve le rapport DDAF 2007 concernant le syndicat intercommunal adduction d'eau potable.

**A.E.U.**

Le conseil municipal décide de mettre en place une A.E.U. (analyse environnementale de l'urbanisme). L'opération est subventionnée au taux de 75 % par l'ADEME et le Conseil Régional. Elle concerne une majorité de zones 1 AU du PLU (zones à urbaniser dans le document d'urbanisme) afin de mettre en place la notion "d'éco-quartiers" dans certaines d'entre elles. A cet effet, une commission municipale est créée pour travailler sur le projet.

**MATERIEL INFORMATIQUE**

Le conseil municipal accepte le devis ASSISTECH pour un montant de 450 € H.T. concernant l'achat de matériel informatique pour le poste secrétariat.

**TRAVAIL D INTERET GENERAL**

Le conseil municipal donne son accord pour que la commune soit inscrite au Tribunal en tant que "**commune d'accueil des personnes pour travail d'intérêt général**"

**REPAS DES CHEVEUX BLANCS**

Le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 12 octobre 2008.